

9 SEPTEMBRE

JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION AU SYNDROME D'ALCOOLISATION FŒTALE

1 ▶ Le placenta protège mon bébé de l'alcool ?

- Vrai
 Faux

2 ▶ Une consommation d'alcool pendant la grossesse peut présenter des risques seulement lors du 1^{er} trimestre ?

- Vrai
 Faux

3 ▶ Une consommation d'alcool pendant la grossesse peut présenter des risques seulement si elle est quotidienne ?

- Vrai
 Faux

4 ▶ Une consommation d'alcool pendant la grossesse peut présenter des risques seulement s'il s'agit d'un alcool fort ?

- Vrai
 Faux

5 ▶ J'ai consommé de l'alcool pendant la grossesse, il est possible d'avoir un accompagnement pour limiter les conséquences ?

- Vrai
 Faux

9 SEPTEMBRE

JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION AU SYNDROME D'ALCOOLISATION FŒTALE

1 ▶ Le placenta protège mon bébé de l'alcool ?

Faux. L'alcool traverse la barrière placentaire et expose le fœtus au même niveau d'alcool que sa mère.

2 ▶ Une consommation d'alcool pendant la grossesse peut présenter des risques seulement lors du 1^{er} trimestre ?

Faux. Elle présente un risque tout au long de la grossesse.

3 ▶ Une consommation d'alcool pendant la grossesse peut présenter des risques seulement si elle est quotidienne ?

Faux. Une consommation d'alcool, même ponctuelle peut avoir un impact. Il est préférable de s'abstenir dès la découverte de la grossesse et dans l'idéal dès le projet de grossesse.

4 ▶ Une consommation d'alcool pendant la grossesse peut présenter des risques seulement s'il s'agit d'un alcool fort ?

Faux. Par exemple, une bière de 25cl à 5% contient la même quantité d'alcool qu'un verre de whisky de 3cl à 40%.

5 ▶ J'ai consommé de l'alcool pendant la grossesse, il est possible d'avoir un accompagnement pour limiter les conséquences ?

Vrai. Il est important d'en parler. Pendant la grossesse, votre médecin traitant ou des équipes dédiées peuvent vous accompagner.